

Inauguration du centre de loisirs sans hébergement

Champcevinel, le vendredi 13 décembre 2013

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

C'est un grand plaisir d'être à vos côtés, M. le Maire, pour inaugurer le centre de loisirs sans hébergement de Champcevinel.

Une inauguration constitue toujours un moment privilégié de rencontre avec les élus bien sûr, mais aussi avec nos concitoyens. Elle me permet de constater combien les réalisations communales qui fleurissent en Dordogne sont en prise directe avec les attentes des uns et des autres.

Initialement créé en 2000, le centre de loisirs, très fréquenté, ne disposait pourtant pas de locaux dédiés. Le centre utilisait les bâtiments de l'école primaire, ce qui posait des difficultés en termes d'organisation.

Pour répondre à une demande en constante augmentation, vous avez choisi, Monsieur le Maire, avec votre équipe municipale, de réhabiliter l'ancienne école du bourg située à quelques mètres de l'école primaire.

Cette bâtisse désaffectée a été rénovée et agrandie d'une annexe moderne. Aujourd'hui, cet ensemble architectural s'inscrit parfaitement dans le patrimoine du bourg.

La commune de Champcevinel a porté avec force ce projet dont nous avons apprécié la qualité lors de la visite et dont l'implantation est inscrite dans un espace géographique dédié à la jeunesse, à proximité de l'école et de la cantine scolaire.

Ce centre de loisirs sans hébergement permet aujourd'hui d'accueillir des enfants dans un espace fonctionnel et pédagogique. Il offre des activités sportives, culturelles, artistiques auxquelles certains enfants n'avaient pas l'opportunité d'accéder dans le seul cadre familial.

C'est très important, car avec ces activités, le centre de loisirs constitue un véritable lieu de co-éducation en contribuant dès le plus jeune âge à l'apprentissage de la vie en collectivité et à la socialisation des enfants.

Je me réjouis, Monsieur le Maire, que vous vous soyez emparés de cette thématique pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Nous savons tous que l'attractivité d'une commune, notamment dans un bassin d'emploi dynamique comme le vôtre, passe par la mise en place d'une offre ambitieuse de services de proximité.

Et cette construction illustre bien la volonté de la commune d'investir au profit de la jeunesse, jeunesse dont le Président de la République a fait une priorité pour l'avenir de notre pays.

Ce centre de loisirs a été essentiel dans votre prise en compte de la refonte de l'organisation des temps de l'enfant. En accueillant des activités périscolaires, il a contribué à la mise en place, dès la rentrée 2013, des nouveaux rythmes scolaires dans votre commune.

La réforme des rythmes scolaires est appliquée aujourd'hui en Dordogne dans 122 communes au profit de 50% des élèves du département.

Je n'ignore pas les difficultés qui ont pu exister dans le démarrage de cette réforme, et notamment les coûts supportés par les collectivités. Mais, nous sommes convaincus que cette réforme constitue une avancée considérable dans l'éducation de nos enfants.

Nous continuerons donc à accompagner les communes dans la mise en place de cette réforme par le maintien du fonds d'amorçage en 2014 et par les aides de la CAF.

Je rappelle que la nouvelle convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales dédie un budget de 16 milliards d'euros à l'enfance.

C'est un effort budgétaire considérable pour mettre en œuvre des ambitions fortes au service des familles.

Par ce projet, Monsieur le Maire, en offrant un lieu de loisir, d'activité et d'apprentissage aux élèves, Champcevinel s'inscrit dans les priorités du gouvernement : la mobilisation pour l'accueil périscolaire, la réduction des inégalités territoriales, l'action tournée vers la jeunesse.

Je veux donc vous féliciter pour ce lieu essentiel à l'épanouissement de nos enfants. C'est grâce à des projets comme celui-ci que la Dordogne a de la vitalité et que notre département conserve son attractivité.